

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
2e séance
tenue le
jeudi 10 octobre 1991
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 2e SEANCE

Président : M. MROZIEWICZ (Pologne)

SOMMAIRE

DECLARATION DU PRESIDENT

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DU RAPPORTEUR

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/46/PV.2
17 octobre 1991

FRANCAIS

91-61416 0274L (F)

4P

La séance est ouverte à 15 h 20.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord de souhaiter chaleureusement et sincèrement la bienvenue à toutes les délégations à la Première Commission de l'Assemblée générale. Je ne doute pas que nous travaillerons dans un esprit de coopération amicale et productive au cours de la présente session.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, au nom des membres de la Première Commission et en mon nom propre, nos plus sincères félicitations aux Gouvernements et aux peuples de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée, des Etats fédérés de Micronésie, de la République des Iles Marshall, de la République d'Estonie, de la République de Lettonie et de la République de Lituanie à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Les membres de la Commission souhaitent chaleureusement la bienvenue aux représentants de ces nouveaux Membres de notre organisation, qui viennent élargir et renforcer son caractère universel, et espèrent travailler avec eux pour promouvoir les nobles objectifs et idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Mon élection en tant que président de cette commission est un grand hommage rendu à mon pays et à moi-même. Je remercie également toutes les délégations pour la confiance qu'elles m'ont témoignée. Je m'efforcerai d'accomplir les tâches qui nous attendent de façon à justifier la confiance que vous m'avez si généreusement accordée.

Permettez-moi tout d'abord de dire combien j'apprécie le geste très aimable qu'a eu à mon égard M. Mohan Bahadur Panday, Représentant permanent adjoint du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'il a présenté ma candidature à la 1re séance de la Commission. Je voudrais le prier, au nom de la Commission et en mon nom propre, de faire part de nos félicitations et de notre gratitude à l'Ambassadeur Jai Pratap Rana, pour la façon exemplaire dont il a présidé nos délibérations lors de la quarante-cinquième session.

Depuis la quarante-cinquième session, la communauté internationale a été le témoin d'un nombre sans précédent d'initiatives relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Ces développements, qui dans une large mesure

Le Président

reflètent certains des événements très importants qui ont lieu dans le climat politique international en constante amélioration, donneront probablement le ton des débats et des travaux de cette commission. J'espère que les mouvements positifs survenus dans le domaine du désarmement depuis la quarante-cinquième session serviront de catalyseur aux efforts que nous entreprendrons à l'avenir pour trouver des domaines d'entente commune, pour arriver au consensus dans la rédaction de résolutions et pour rationaliser les travaux de la Commission.

Dans l'entreprise de ma tâche, j'aurai grand besoin de la coopération et de l'assistance de tous les membres de la Commission, ainsi que de l'expérience, des connaissances et de la compétence précieuses du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, M. Vasiliy Safronchuk, du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, et bien entendu du Secrétaire de la Première Commission, M. Sohrab Kheradi, et de ses collègues du secrétariat, qui contribueront grandement au succès de nos travaux. Je suis persuadé que la Première Commission bénéficiera de leur expérience, et nous comptons sur leur appui dans l'examen des nombreuses questions importantes dont nous sommes saisis.

Je suis parfaitement conscient du fait que les tâches confiées à la Première Commission sont complexes et revêtent des aspects divers, mais avec votre aide, vos conseils et votre indulgence, j'ai l'intention de m'acquitter des lourdes responsabilités qui m'incombent avec détermination, dévouement et impartialité, afin de garantir que notre travail sera mené de façon ordonnée et que nos efforts seront couronnés de succès.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DU RAPPORTEUR

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais attirer l'attention des membres de la Commission sur la décision que l'Assemblée générale a prise à sa 1935e séance, le 22 septembre 1971, concernant la procédure d'élection des membres des bureaux des grandes commissions. Selon les dispositions de cette décision, la présentation de chaque candidature donne lieu à l'intervention d'un seul orateur, après quoi la commission procède immédiatement à l'élection. C'est par conséquent la procédure que la Commission suivra aujourd'hui.

M. NEUHAUS (Australie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Australie, et en l'absence de M. Ronald Morris, Vice-Président l'an dernier, j'ai le privilège de présenter cette année la candidature du Représentant permanent des Philippines, M. Sedfrey Ordonez, à l'un des postes de vice-président de la Première Commission pour la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. M. Ordonez est un juriste éminent et un excellent écrivain et il a été avocat général et Ministre de la justice avant d'être nommé ici aux Nations Unies.

M. Neuhaus (Australie)

Je recommande cette candidature à la Première Commission et je voudrais saisir cette occasion pour remercier les membres du bureau et du secrétariat de leur aide et les assurer de la pleine coopération de l'Australie aux travaux de la Première Commission cette année.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie d'avoir proposé la candidature de l'Ambassadeur Sedfrey A. Ordonez, des Philippines, au poste de vice-président. Je le remercie des aimables paroles qu'il m'a adressées. Je tiens à lui faire part, par l'intermédiaire de M. Ronald S. Morris, de la reconnaissance de la Commission pour sa contribution précieuse aux travaux de la Commission en sa capacité de vice-président pendant la session de l'année dernière.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder au vote par bulletin secret et déclare M. Sedfrey A. Ordonez élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. Sedfrey A. Ordonez (Philippines) est élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

M. MARTYNOV (Bélarus) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, tout d'abord je voudrais vous féliciter très sincèrement de votre élection à ce poste important. Je suis certain que vous saurez vous acquitter des tâches difficiles que nous vous avons confiées et que nous ne serons pas déçus. Je suis particulièrement heureux de pouvoir féliciter le représentant d'un pays voisin et ami avec lequel le Bélarus a entretenu des liens séculaires.

Aujourd'hui, c'est un honneur et un plaisir pour moi de proposer la candidature de M. Ahmet Nazif Alpman au poste de vice-président de la Première Commission. M. Alpman est Conseiller à la Mission permanente de la Turquie auprès des Nations Unies depuis le 1er janvier 1986. Il a représenté la Turquie à la Première Commission depuis qu'il est arrivé à New York. Il s'est beaucoup occupé des questions de désarmement et de sécurité internationale. M. Alpman a terminé ses études en 1978 à l'Université de Strasbourg, en France, et a débuté sa carrière au Ministère des affaires étrangères de Turquie.

M. Martynov (Bélarus)

Jusqu'en 1978, il a occupé un certain nombre de postes au Ministère et également au consulat de Turquie à Los Angeles et au consulat de Turquie en Chine. En 1985, il a été Premier Secrétaire à la Division des questions politiques du Ministère des affaires étrangères de Turquie à Ankara. En 1986, il a été nommé chef de cabinet du Ministre des affaires étrangères dans cette capitale. C'est un poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination à New York.

Je suis convaincu qu'il s'acquittera des tâches qui lui seront confiées d'une manière excellente s'il est élu vice-président de la Première Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Bélarus d'avoir proposé la candidature de M. Ahmet Nazif Alpman de la Turquie au poste de vice-président. Je le remercie également des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je pense que les liens séculaires entre la Pologne et le Bélarus qu'il a mentionnés, seront renforcés à l'avenir. Je voudrais lui faire part de la reconnaissance profonde de la Commission pour la distinction avec laquelle il a assumé son mandat de vice-président l'année dernière et pour la contribution inestimable qu'il a apportée aux travaux de la Commission pendant cette session.

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder au vote par bulletin secret et déclare M. Ahmet Nazif Alpman Vice-Président de la Première Commission par acclamation.

M. Ahmet Nazif Alpman (Turquie) est élu vice-président de la Première Commission par acclamation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais exprimer aux deux vice-présidents mes félicitations les plus chaleureuses pour l'honneur qui vient de leur être fait et les assurer qu'ils peuvent compter sur ma collaboration constructive et harmonieuse dans l'exercice de nos responsabilités communes.

M. AFETA (Togo) : Monsieur le Président, permettez-moi de joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter au nom de la délégation togolaise et au nom de M. Lawson-Betum, rapporteur sortant, nos vives et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à

M. Afeta (Togo)

la présidence de notre commission. Ces félicitations s'adressent également aux deux vice-présidents que nous venons d'élire. D'ores et déjà nous vous assurons de notre entière disponibilité et vous promettons notre franche collaboration.

Monsieur le Président, dans quelques instants nous allons procéder à l'élection du rapporteur de la présente session. La délégation togolaise voudrait à cette vue rappeler à votre aimable attention, qu'eu égard à la taille et à la complexité de la tâche qui incombe à tout rapporteur, et plus particulièrement au rapporteur d'une si importante commission que la Première Commission, le candidat à ce poste devrait posséder un certain nombre d'atouts et d'aptitudes devant lui permettre de bien assumer ses fonctions. A cet égard, et en se fondant sur cette conception, la délégation togolaise voudrait proposer au poste de rapporteur de la Première Commission la candidature de M. Pablo Emilio Sader, Ministre conseiller, Représentant permanent adjoint de l'Uruguay auprès des Nations Unies. Diplômé en droit international et en relations internationales, diplomate de carrière, M. Sader, avant sa nomination à son poste actuel, a occupé successivement, entre autres, les fonctions de premier secrétaire à l'ambassade de l'Uruguay à Paris de 1981 à 1986, de directeur adjoint chargé de la zone de l'Amérique latine au Ministère uruguayen des affaires étrangères en 1988, et de chef de cabinet audit ministère entre 1988 et 1989.

Ainsi que vous le constatez, Monsieur le Président, M. Sader est un diplomate habile, talentueux, chevronné, et rompu à la tâche. Sa grande expérience, doublée d'une finesse fort appréciable, fera sans doute de lui un rapporteur digne de notre commission. La délégation togolaise vous saurait par conséquent gré de l'attention toute particulière que vous voudrez bien accorder à sa proposition.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Togo qui a proposé la candidature de M. Pablo Emilio Sader, de l'Uruguay, au poste de rapporteur de la Première Commission. Je voudrais le remercier des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je voudrais par son intermédiaire faire part à M. Lawson-Betum de la reconnaissance de la Commission pour la tâche qu'il a si bien accomplie en tant que Rapporteur de la Commission pendant la quarante-cinquième session.

Le Président

Les membres de la Commission viennent juste d'entendre le représentant du Togo proposer la candidature de M. Sader au poste de rapporteur. Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, je considérerai que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur et à la pratique établie, la Commission souhaite ne pas procéder au vote par bulletin secret et déclare M. Sader élu rapporteur de la Première Commission par acclamation.

M. Pablo Emilio Sader (Uruguay) est élu rapporteur de la Première Commission par acclamation.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je tiens à exprimer mes très sincères félicitations au représentant de l'Uruguay qui vient d'être élu rapporteur de la Première Commission, et je l'invite à occuper la place qui lui est réservée à la tribune.

Je me permets d'attirer l'attention des membres de la Commission sur l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui se lit comme suit :

"Les félicitations adressées aux membres du bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente - ou, en son absence, par un membre de sa délégation - après que tous les membres du bureau de ladite commission ont été élus."

M. ACHARYA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ce fut un honneur pour ma délégation de vous nommer président de la Première Commission à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom propre, ainsi qu'au nom de l'Ambassadeur Rana, de votre accession à ce poste important.

Comme ma délégation l'a souligné lors de la 1re séance de la Commission, vous apportez à la Commission, Monsieur le Président, une combinaison unique d'érudition, d'expérience et de talent. Je tiens à vous rendre hommage pour votre riche passé d'expert en matière de diplomatie et de relations internationales. En tant que représentant d'un pays qui vient de recouvrer son identité de société démocratique parlementaire, indéfectiblement attachée à la défense et à la promotion des droits de l'homme, j'ai été très impressionné par le combat que vous n'avez cessé de mener en faveur de la démocratie et des droits de l'homme en Pologne. Votre combat pour la liberté d'expression dans votre pays est une source d'inspiration pour nous tous. Nous sommes convaincus qu'en étant présidée par un homme de culture, un académicien, un politicien et un diplomate de votre qualité, la Première Commission est assurée d'être parfaitement dirigée. La délégation du Népal souhaite vous apporter tout son concours et son aide dans l'accomplissement de votre tâche.

Je saisis cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Sedfrey Ordonez, des Philippines, et M. Ahmet Nazif Alpman de leur élection aux postes de

M. Acharya (Népal)

vice-présidents de la Commission. Je tiens également à féliciter M. Pablo Emilio Sader, de l'Uruguay, qui occupera la fonction de rapporteur. Avec des membres du bureau aussi compétents, ma délégation est certaine que les travaux de la Première Commission à la présente session de l'Assemblée générale seront couronnés de succès.

J'ai le plaisir de transmettre aux membres de la Commission, au Secrétaire de la Commission, M. Sohrab Kheradi, et aux fonctionnaires du secrétariat, la profonde reconnaissance de l'Ambassadeur Jai Pratap Jana pour la coopération et le soutien sans faille dont il a bénéficié pendant son mandat de président l'année dernière. A cette séance de la Première Commission, mon intention n'est pas de faire une évaluation des travaux de la Première Commission à sa quarante-cinquième session. Je tiens cependant à exprimer l'espoir que la Commission sera en mesure de faire face avec efficacité aux événements importants qui se sont déroulés depuis le mois de novembre de l'année dernière. Les changements de grande portée qui continuent de se produire sur la scène internationale ont non seulement dépassé le concept traditionnel d'équilibre de la force, mais ils ont aussi modifié le concept de sécurité sur lequel il reposait. La fin de la guerre froide, la consolidation de l'autorité du Conseil de sécurité pour ce qui est du maintien de la paix et la sécurité internationales, et la conviction grandissante que les différends peuvent être réglés par des voies pacifiques offrent de nouvelles possibilités en matière de limitation des armements et de désarmement. Les initiatives importantes du Président Bush tendant à de nouvelles réductions des armes nucléaires et à un relâchement des tensions ont reçu un écho favorable de la part du Président Gorbatchev. Nous nous félicitons que ces initiatives aient suivi de près la signature du Traité sur la réduction des armes stratégiques (START). Nous considérons que l'annonce par la Chine et la France de leur adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un événement très important.

Il en va de même de la signature de l'Accord sur les forces classiques en Europe. En revanche, les progrès dans les négociations qui ont lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement sur une convention relative aux armes chimiques font douter de la possibilité de parvenir à la conclusion de cette

M. Acharya (Népal)

convention tant attendue en 1992. Ainsi, bien que des progrès aient été réalisés en matière de limitation des armements et de désarmement, de nombreux obstacles demeurent.

Pendant la présente session de l'Assemblée générale, la Commission va une nouvelle fois aborder les délicates questions du désarmement et de la sécurité internationale. Nous devons faire tout notre possible, de façon cohérente, pour travailler davantage de manière à nous rapprocher de l'objectif tant recherché d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom du bureau de la Commission, et en mon nom propre, je remercie le représentant du Népal des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'aux autres fonctionnaires de la Commission. Je suis très heureux qu'il ait offert son concours et son aide aux fonctionnaires de la Commission dans l'accomplissement de leur tâche.

M. ORDONEZ (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand privilège et un honneur pour moi d'avoir été élu au poste de vice-président de la Première Commission. Aussi, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance et celle de mon pays, les Philippines, aux membres de la Première Commission, et plus particulièrement au représentant de l'Australie qui a si aimablement soutenu ma candidature. Je suis maintenant plus que jamais déterminé à oeuvrer avec une vigueur et un dévouement renouvelés pour réaffirmer la confiance que la Commission a placée en moi, et en mon pays, qui est depuis si longtemps attaché à l'objectif d'un désarmement général et complet.

C'est pourquoi je tiens à me faire l'écho du message d'optimisme adressé cet après-midi par l'Ambassadeur Robert Mroziewicz, de la délégation polonaise. Sa nomination à ce poste est conforme aux nobles traditions épousées avec tant d'habileté par notre ancien président, l'Ambassadeur Pratap Rana, du Népal.

La Première Commission se réunit en une période où le rythme effréné des événements politiques et technologiques dans le monde continue de l'emporter sur la prudence des réactions politiques des gouvernements à ces événements. En même temps, la communauté internationale est en train de sérieusement et inéluctablement remplacer sa rhétorique sur la paix, la sécurité, l'égalité et

M. Ordonez (Philippines)

la prospérité par une coopération tangible et positive. La réaction de la Première Commission aux circonstances jouera indubitablement un rôle très important et significatif dans la recherche par l'humanité d'une sécurité collective dans le cadre d'un nouvel ordre reposant sur la primauté du droit international.

M. Ordonez (Philippines)

Monsieur le Président, je suis donc très heureux de vous voir diriger les délibérations de notre commission à ce stade critique de l'histoire. En tant que diplomate éminent et spécialiste réputé de l'histoire de la diplomatie et des relations internationales, vous possédez les caractéristiques et les qualités nécessaires à la direction de nos travaux complexes.

Je voudrais également féliciter M. Ahmet Nazif Alpman, de la Turquie, de son élection à la vice-présidence, ainsi que M. Pablo Emilio Sader, de l'Uruguay, de son élection au poste de rapporteur.

Je travaillerai très étroitement avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les autres membres du bureau - bien sûr, en suivant les conseils judicieux des Secrétaires généraux adjoints, M. Vasilij S. Safronchuk et M. Yasushi Akashi, et en tirant avantage de l'aide de M. Sohrab Kheradi, Secrétaire de la Commission.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Philippines, M. Sedrey Ordonez, Vice-Président de la Commission, des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je me fais l'écho des sentiments qu'il a exprimés. Je suis sûr de pouvoir compter sur son assistance et sa coopération très actives.

M. ALPMAN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes tout particulièrement heureux que ce soit vous, éminent représentant de votre pays, la Pologne, avec lequel la Turquie a toujours entretenu de bonnes relations, qui présiderez les délibérations de cette importante commission. Je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions dans les semaines à venir.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter M. Sedrey Ordonez, Ambassadeur des Philippines, de son élection au poste de vice-président de la Commission, et M. Pablo Emilio Sader, de l'Uruguay, de son élection au poste de rapporteur.

En ce qui concerne mon élection à l'un des deux postes de vice-président, je voudrais remercier toutes les délégations de leur confiance et de l'honneur qu'elles me font. C'est là un hommage rendu à l'attachement de mon pays aux principes des Nations Unies.

M. Alpman (Turquie)

Ce fut également un grand plaisir pour moi que d'être nommé par M. Sergei Nikolaïevich Martynov, du Bélarus, collègue éminent dont la contribution aux travaux de la Première Commission en tant que président l'année dernière est bien connue de toutes les délégations. Je le remercie de ses paroles aimables. Je ferai de mon mieux pour être à la hauteur des attentes de la Commission.

Je suis également heureux d'avoir à travailler dans les semaines à venir avec le Secrétaire de la Commission, M. Sohrab Kheradi, et son équipe compétente. Leur contribution aux travaux de la Commission est toujours appréciée.

En terminant, je voudrais transmettre les condoléances de ma délégation à l'occasion de la disparition soudaine de M. Jack Gerardi-Siebert, au Secrétaire général adjoint et, par son intermédiaire, à la famille du défunt. Sa mort prématurée nous a tous beaucoup attristés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Turquie, M. Ahmet Nazif Alpman, Vice-Président de la Commission, des paroles aimables qu'il m'a adressées. Aux XVIe et XVIIe siècles, la Turquie et la Pologne se sont livrées de nombreuses guerres mais ensuite nous sommes devenus les meilleurs amis du monde, et c'est encore vrai aujourd'hui. Ces guerres étaient donc peut-être nécessaires.

Je suis très heureux de pouvoir compter sur la coopération active de M. Alpman et je suis certain que son assistance me sera très utile.

M. SADER (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence de la Commission. Je suis sûr, vu vos qualités reconnues d'administrateur, que nos travaux seront couronnés de succès. Vous pouvez, ainsi que les Vice-Présidents, M. Ordonez, des Philippines, et M. Ahmet Alpman, de la Turquie, compter sur la coopération de ma délégation. J'ai eu le privilège de travailler avec ces derniers et je saisis cette occasion de leur adresser mes sincères félicitations.

Je voudrais également remercier particulièrement le représentant du Togo, qui, dans son extrême générosité, a présenté ma candidature et dont la délégation, par l'intermédiaire de M. Lawson-Betum, a joué l'année dernière un rôle important en tant que rapporteur.

M. Sader (Uruguay)

Je remercie aussi tous les représentants qui m'ont précédé des aimables paroles de bienvenue qu'ils m'ont adressées. En fait, je voudrais remercier tous les membres de la Première Commission de la confiance qu'ils témoignent envers la délégation de mon pays, et envers moi-même, en m'ayant élu au poste de rapporteur. Toutefois, je suis conscient des responsabilités qui accompagnent ce poste et je ferai l'impossible pour être à la hauteur de l'honneur qui m'est fait.

Enfin, ma délégation remercie le Secrétariat, notamment les Secrétaires généraux adjoints, M. Safronchuk et M. Akashi, ainsi que M. Kheradi, Secrétaire de notre commission, de l'excellent travail qu'ils ont accompli au sein de cette commission et ailleurs. Je voudrais également remercier à l'avance le secrétariat de toute la collaboration qu'il ne manquera pas de m'accorder dans l'exercice de mes fonctions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Pablo Emilio Sader, de l'Uruguay, Rapporteur de la Commission, de ses observations et de sa volonté de coopérer étroitement avec moi et avec les autres membres du bureau. Je suis sûr que je ne parle pas seulement en mon nom mais également au nom des deux vice-présidents et du secrétariat de la Commission en disant que nous avons l'intention de travailler en étroite collaboration avec lui durant la présente session.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais attirer l'attention des délégations sur le document A/C.1/46/1 qui contient une lettre, datée du 20 septembre 1991, qui m'a été adressée par le Président de l'Assemblée générale, pour m'informer que cette dernière, à sa 3e séance, a décidé de renvoyer à la Première Commission 22 points, c'est-à-dire les points 47 à 68 de l'ordre du jour.

Malgré le peu de temps dont je disposais, conformément à la pratique établie et avec l'aide du Secrétaire de la Commission, M. Sohrab Kheradi, j'ai eu des consultations officieuses avec les délégations sur une base individuelle, dans toute la mesure du possible, au sujet du programme de travail et du calendrier. En outre, je rappellerai aux membres de la Commission que, le 7 octobre lors de consultations officieuses, j'ai demandé et reçu votre accord ad referendum sur ce programme.

Le Président

Avant de vous donner un compte rendu détaillé du programme de travail et du calendrier qui sont proposés, je voudrais apporter quelques explications préliminaires. Tout d'abord, comme les membres le savent, selon la pratique établie, la Première Commission ne commence ses travaux de fond qu'après la conclusion du débat général à l'Assemblée générale.

En outre, le Président de l'Assemblée générale a lancé un appel aux présidents des grandes commissions leur demandant de terminer les travaux d'ici à la fin de novembre 1991 pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner en séance plénière les rapports des grandes commissions au début du mois de décembre.

Le Président

Par conséquent, le calendrier dont dispose la Commission pour achever une somme importante de travail, à savoir la période du 14 octobre au 27 novembre, a été logiquement et inévitablement fixé en raison des événements et des considérations que je viens de mentionner. La Commission disposera donc d'un maximum de 66 séances pour examiner les points de l'ordre du jour dont elle est saisie. J'aimerais ici préciser que l'année dernière la Commission a tenu un total de 50 séances; par conséquent, je pense que si nous faisons un effort concerté et sincère pour utiliser nos ressources de façon efficace, nous pouvons véritablement mener à bien notre tâche sans difficultés indues. A cet égard, je tiens à exprimer l'espoir que tout ce qui est possible sera fait pour éviter des séances de week-end ou de nuit, étant donné que cela serait contraire au raisonnement même qui nous a fait condenser les travaux de la Commission pour l'adapter à la période de temps réduite dont nous disposons pour achever le travail considérable qui nous attend. Pour ce faire, nous pourrions, par exemple, dans nos déclarations, concentrer essentiellement notre attention sur les principaux points à l'examen.

A la suite des consultations que j'ai mentionnées plus tôt, et tirant parti de l'expérience accumulée au cours des années, j'en suis arrivé au programme de travail et au calendrier proposés qui figurent dans le document A/C.1/46/5 sur lequel j'attire l'attention de la Commission. On pourra voir que l'examen des points alloués à la Première Commission se divise en trois principaux groupes, à savoir les points relatifs aux questions de désarmement - points 47 à 65 de l'ordre du jour; la question de l'Antarctique - point 66 de l'ordre du jour; et les points relatifs à la sécurité internationale - points 67 et 68 de l'ordre du jour.

A ce stade, j'aimerais ajouter que, dans le passé, des dates limites précises ont été fixées pour la soumission de projets de résolution au titre des trois groupes. Ici, il convient de dire que, dans la mesure du possible, j'ai fixé ces dates limites aussitôt que la situation le permettait pour que les délégations disposent de suffisamment de temps pour mener les consultations nécessaires avant de prendre des décisions sur les projets de résolution en question.

Tel qu'indiqué dans le programme de travail et dans le calendrier, la Première Commission abordera d'abord les points de l'ordre du jour portant sur les questions de désarmement, à savoir les points 47 à 65. Pour ces points,

Le Président

je propose de consacrer la période du lundi 14 octobre au vendredi 15 novembre 1991 - ou un maximum de 50 séances - au débat général, à l'examen et à la prise de décisions concernant les points 47 à 65 de l'ordre du jour. Cette période serait divisée comme suit.

Du lundi 14 octobre au mercredi 30 octobre, la Commission poursuivrait le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement. Vingt-six séances, au total, ont été consacrées à cette phase de nos travaux. La période du jeudi 31 octobre au vendredi 15 novembre serait alors consacrée à l'examen des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement soumis à la Commission et aux décisions les concernant, soit un total de 24 séances. Je crois que la période réservée pour cette phase de nos travaux donne amplement le temps aux délégations de se consulter et d'examiner ces projets de résolution de façon à assurer que les textes finalement adoptés reflètent le plus haut degré possible de consensus.

La date limite pour la soumission de projets de résolution sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement serait le lundi 28 octobre 1991, à 18 heures, et j'ai l'intention de demander la coopération des représentants pour qu'ils se conforment strictement à cette date. Les délégations sont fortement encouragées à soumettre et à présenter leurs projets de résolution le plus tôt possible. De plus, il est impérieux que les délégations soumettent les projets de résolution qui comportent des incidences sur le budget-programme aussitôt que possible de façon à respecter la date limite obligatoire pour la soumission à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution qui ont des incidences financières.

J'ai l'intention de conserver la procédure de vote qui consiste à rassembler les projets de résolution en groupes pendant la session; et, en temps opportun, je ferai des propositions précises à cet égard.

Après avoir achevé l'examen de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement, la Commission aborderait le point 66 de l'ordre du jour - la question de l'Antarctique. La période du 18 au 20 novembre - six séances au total - serait consacrée au débat général des projets de résolution au titre de ce point, à leur examen et aux décisions les concernant. La date limite pour la soumission de projets de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour serait le lundi 1. novembre, à midi.

Le Président

Enfin, du jeudi 21 novembre au mercredi 27 novembre 1991, nous devrions procéder à l'examen des points restants de l'ordre du jour - 1 points 67 et 68 - relatifs à la sécurité internationale. En tout, 10 séances seraient ainsi disponibles pour le débat général des projets de résolution au titre de ces points de l'ordre du jour, pour leur examen et pour prendre les décisions les concernant. Une fois de plus, je crois que, sur la base de l'expérience passée, le temps alloué à l'examen de ces points de l'ordre du jour sera amplement suffisant pour permettre aux délégations de se consulter avant que la Commission ne se prononce sur ces points.

La date limite pour la soumission de projets de résolution sur les questions relatives à la sécurité internationale sera le lundi 25 novembre 1991, à 18 heures. A cet égard, j'aimerais une fois encore rappeler aux membres qu'il est important de se conformer à la date limite fixée pour la soumission à la Cinquième Commission de tous les projets de résolution qui ont des incidences sur le budget-programme, particulièrement en raison du fait qu'à ce stade la Commission sera sur le point d'achever ses travaux.

Sur la base du programme de travail et du calendrier dont la Commission est saisie, je crois que nous aurons la possibilité d'examiner tous les points de l'ordre du jour qui nous sont alloués dans les limites du temps disponible et de terminer effectivement nos travaux le 27 novembre.

J'aimerais conclure mes observations sur le programme de travail et le calendrier de la Commission en rappelant aux délégations la nécessité de faire preuve d'une certaine souplesse dans l'application de ce programme mais, bien entendu, seulement dans la mesure où cela améliorerait l'efficacité de nos travaux.

En l'absence d'objection, je considérerai que la Commission approuve le programme de travail et le calendrier proposés, tels qu'ils figurent dans le document A/C.1/46/5.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais à présent attirer l'attention de la Commission sur la décision 34/401 de l'Assemblée générale relative aux travaux des grandes commissions, et plus particulièrement sur les dispositions de celle-ci concernant les explications de vote, le droit de réponse, les questions budgétaires et financières, que j'ai l'intention d'appliquer avec la coopération de tous les membres de la Commission. Afin d'utiliser pleinement le temps et les ressources dont nous disposons, mon intention est de commencer les séances de la Première Commission à 10 heures et à 15 heures précises; de même, je m'efforcerai de lever les séances à 13 heures et 18 heures respectivement, sous réserve de toute autre décision de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, je tiens à préciser que je ne convoquerai de réunions de la Première Commission que si un nombre suffisant d'orateurs s'est inscrit pour prendre la parole. Je pense qu'en règle générale il ne devrait pas y avoir moins de quatre orateurs par séance, afin d'utiliser au mieux le temps et les ressources dont nous disposons, ce qui éviterait également d'avoir à clore les séances avant l'heure faute d'orateurs. Les ressources allouées à une réunion annulée en temps opportun peuvent être libérées pour d'autres réunions tenues ou non dans le cadre de la Première Commission.

Je vais maintenant donner la parole à M. Kheradi, Secrétaire de la Première Commission, pour un complément d'information sur certains points concernant le bon déroulement de nos travaux.

M. KHERADI (Secrétaire de la Première Commission) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur les points suivants.

J'informe les membres de la Commission que, cette année encore, l'Assemblée générale a décidé de déroger à la règle selon laquelle un quart au moins des membres doivent être présents pour que la séance d'une grande commission puisse être déclarée ouverte et que le débat puisse avoir lieu. L'Assemblée a pris cette décision étant bien entendu que cette dérogation n'implique aucun changement définitif des dispositions pertinentes des articles 67 et 108 de son règlement intérieur. En outre, cette dérogation ne modifie en rien les dispositions du règlement intérieur relatives à la présence requise de la majorité des membres pour la prise de toute décision.

M. Kheradi

Je prierai les membres de la Commission de bien vouloir présenter leurs projets de résolution, en particulier ceux qui ont des incidences sur le budget-programme, aussi longtemps à l'avance que possible. Ainsi, le secrétariat aurait le temps de se livrer à une évaluation des dépenses; le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission pourraient l'examiner; et les membres de la Première Commission auraient tout loisir de se consulter et, le cas échéant, d'obtenir les instructions nécessaires.

En outre, les membres de la Première Commission sont priés de soumettre leurs projets de résolution, les amendements et les noms de leurs auteurs, au secrétariat, par écrit, pour en assurer l'exactitude et éviter tout malentendu. Les demandes d'utilisation des salles de conférence aux fins de réunions de groupe doivent également être soumises par écrit, et ce le plus tôt possible pour que les dispositions nécessaires puissent être prises à temps.

Les délégations sont priées de fournir au Service des conférences un minimum de 30 exemplaires de toutes les déclarations préparées d'avance aux fins des services techniques, en plus des exemplaires qui pourraient être nécessaires pour distribution aux délégations.

Conformément au programme de travail et au calendrier que la Première Commission vient d'adopter, la liste des orateurs pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement sera close le mardi 15 octobre 1991, à 18 heures. Plusieurs délégations ont déjà fait connaître leur intention de participer au débat général sur les questions de désarmement et le secrétariat a pris note de leur requête.

Pour permettre à la Commission d'utiliser pleinement les services mis à sa disposition et le temps qui lui a été imparti, toutes les délégations sont instamment priées de s'inscrire le plus tôt possible sur la liste des orateurs.

Je signale à l'attention de tous les membres de la Commission le document A/C.1/46/INF.1, qui sera disponible d'ici lundi 14 octobre 1991. Comme les années précédentes, ce document énumérera, aux fins d'information et de référence facile, la liste des documents publiés au 10 octobre 1991. Cette liste sera périodiquement mise à jour selon que de besoin.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour vous assurer et pour assurer les autres membres du bureau que le secrétariat

M. Kheradi

de la Première Commission fera de son mieux pour que les travaux et les débats de la Commission se déroulent sans heurts et soient aussi efficaces que possible.

Enfin, Monsieur le Président, avec votre permission et celle des membres de la Commission, je voudrais parler d'un événement tragique qui nous a tous profondément attristés, comme l'a déjà fait remarquer M. Ahmet Nazif Alpman, le Vice-Président nouvellement élu de la Première Commission.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la semaine dernière, le décès, à l'âge de 37 ans, de M. Jack Gerardi-Siebert, fonctionnaire au Département des affaires du désarmement.

M. Gerardi-Siebert était entré au Département en 1986. Pendant les quelques dernières années, il a travaillé au secrétariat de la Première Commission. Il a également occupé diverses autres fonctions où il s'est distingué.

Jack était un ami et un collègue pour nombre d'entre nous ici présents aujourd'hui. Il s'est toujours acquitté des tâches et des responsabilités qui lui étaient confiées avec dévouement, diligence et intégrité. On se souviendra de lui comme d'un homme généreux et plein d'humour. Tout ce qu'il faisait était empreint d'une vitalité, d'un enthousiasme et d'un courage irrépressibles. Je voudrais achever cet hommage à la mémoire de Jack Gerardi-Siebert en disant qu'il était un fonctionnaire dévoué qui croyait fermement en les idéaux et les principes des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais maintenant en venir à la question de la rationalisation des travaux de la Première Commission, sujet qui occupe la Commission depuis bon nombre d'années. Analytiquement parlant, on pourrait dire que cette question revêt essentiellement deux dimensions.

Premièrement, il y a les dispositions liées aux aspects structurels, organisationnels et logistiques, susceptibles d'être appliquées de manière efficace pour garantir l'utilisation optimale des ressources mises à la disposition de la Première Commission en matière de services de conférence.

Le Président

Pour ce qui est de cet aspect de la question, je suis certain que nous sommes tous d'accord pour dire que, bien qu'elle soit saisie d'un plus grand nombre de questions inscrites à son ordre du jour que les autres grandes commissions et qu'elle ne commence son travail de fond qu'après la conclusion du débat général en séances plénières, la Première Commission a toujours réussi, au cours des ans, à terminer ses travaux dans les délais impartis.

Le second aspect de la question de la rationalisation a trait à ce que je qualifierais de considérations de fond et concerne le nombre de points inscrits à l'ordre du jour et le nombre de projets de résolution adoptés. Pour ce qui est de cet aspect, des efforts valables ont été faits ces dernières années et des résultats tangibles, bien que limités, ont été obtenus. En outre, en raison de l'importance grandissante qu'a pris cette question dans le contexte des réformes générales de l'Assemblée, il nous appartient peut-être maintenant de suivre la question de façon encore plus soutenue et concertée qu'auparavant. J'aurai l'occasion de développer ce point à des étapes ultérieures de nos travaux. Qu'il suffise pour le moment de vous dire qu'avec votre coopération, j'ai l'intention d'aborder cette question sur le fond, afin d'arriver à des résultats spécifiques et concrets.

A propos de la rationalisation des travaux dans un domaine particulier, les membres se rappelleront que la pratique qui consiste à rassembler les projets de résolution en différents groupes au moment où il faut se prononcer à leur sujet s'est révélée extrêmement efficace. J'ai donc l'intention de maintenir cette excellente pratique. Cependant, en ce qui concerne le fond de la question, un autre aspect de la rationalisation plus important encore consiste à trouver des domaines d'accord plus larges dans le cadre des projets de résolution que la Commission adopte. Comme nous le savons tous, cette question est non seulement extrêmement importante mais également fort complexe. Néanmoins, nous devons nous efforcer, lors de nos délibérations, de faire de notre mieux et de joindre nos efforts pour combler ensemble, chaque fois que cela sera possible, les écarts qui existent entre les différents points de vue. Je suis convaincu que dans le climat international positif d'aujourd'hui, ceci est non seulement du domaine des réalités pratiques, mais aussi que, ce faisant, nous servirons également de façon significative notre

Le Président

intérêt mutuel et contribuerons à notre sécurité commune. En conséquence, j'ai l'intention de réunir, dès le début de nos travaux, un groupe à participation non limitée des Amis du Président pour examiner les autres incidences de cette question.

Enfin, je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous rappeler que la Semaine du désarmement et la neuvième Conférence pour les annonces de contributions en faveur de la campagne mondiale de désarmement auront lieu le 29 octobre 1991, à 10 h 30. Il est prévu que cette Semaine du désarmement sera marquée par des déclarations du Président de la Première Commission, du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général des Nations Unies. Ensuite viendra immédiatement la Conférence pour les annonces de contributions.

Si aucune délégation ne souhaite présenter d'observations ou faire des remarques à ce stade, je me propose de lever maintenant la séance. Ainsi qu'il a été décidé, la Commission commencera son travail de fond le lundi 14 octobre, à 10 heures.

La séance est levée à 16 h 25.